



Me suis confiée à une psy et m'a proposé l'AEMO, help!!!

Par **fleurette2121**, le **12/02/2018 à 20:05**

Voilà brièvement, je suis en couple avec 3 enfants , mariée mais chambre à part. J'ai vu une psychologue d'une association sur la médiation familiale, me suis lâchée, confiée, j'ai dit que je n'en pouvais plus, que je gérais tout et que mon mari ne s'occupait de rien, fuyait les enfants, rentre du boulot pour se coucher avec son smarth sans dire bonjour aux gosses. Patati et patata, je fais la bouf, la police, je mange seule avec mes 3 loulous (15 12 8 ans). J'ai dit que mon mari ne donnait aucune limite aux gosses et qu'il était gentil ...mais un coup quand j'ai dit "mais punaise, réagit" alors il a donné une bonne fessée très forte qui n'était pas à hauteur de la punition(c'était une façon de me dire "voilà t'es contente, j'ai réagis" grrr)...en gros suis allée voir cette psy de médiation en vue d'un divorce mais j'ai peur de faire le grand saut ...j'attendais des réponses sur comment vais-je faire étant donné que je ne bosse pas ...etc...mais au final, elle m'a dit "on peut vous aider avec l'AEMO"...AH , donc , en gros l'assistance sociale vient à la maison pour secouer mon marij'ai cru çaMais, je viens de lire les posts sur AEMO, ça fait peur !!! J'ai pas envie que l'AEMO viennent faire de la peinture à mes enfants !!! Ils ont autres choses à faire , activités extrascolaires, sortie avec moi, les 2 aînés sont supers doués au collège, je ne bosse pas car j'ai voulu m'occuper d'eux à 100 pourc !!! J'ai juste dit que ds la chambre de mon mari c'était crade (pot de yaourt, épiluchure...ne se lavait pas)...mais le reste de la maison ça va ! Je gère !!!Vont quand même pas venir me juger et imposer leurs lois ds ma maison quand même ??? Si ??? Est-ce juste une visite au départ, un bilan et hop si c'est ok , il reparte et je ne les revois plus ??? Car moi, je n'ai rien à me reprocher !!! C'est juste pour leur faire comprendre que mon mari n'est pas responsable !!! D'où le fait que je souhaite un divorce !!J'ai peur de perdre mes enfants pour avoir trop parler alors que j'ai tjrs été derrière eux pour leur devoirs, leur épanouissement, la lecture du soir, ils tournent bien, sont polis...etc....c'est juste le père qui a un problème !!! Et était en mesure d'appeler l'AEMO ??? L'a _elle déjà faite sachant que je l'ai vue aujourd'hui??? Je suis sensée l'a rappelé jeudi pour savoir ce que j'avais décidé (elle m'a

proposé un autre choix, passer par un juge pour faire demande de divorce ...etc...)

Bonjour et merci sont des marques de politesse

Par **wolfram2**, le **12/02/2018** à **21:16**

Bonsoir

Accueillir et écouter les personnes qui nous font l'honneur de venir nous demander de les aider est la moindre des politesses plutôt que de leur enjoindre

[fluo]Bonjour et merci sont des marques de politesse[[/fluo] Surtout quand ils viennent nous faire confiance pour la première fois. Au surplus, le Modérateur Anonyme.

Wolfram

Par **fleurette2121**, le **12/02/2018** à **23:01**

Bonsoir Wolfram, je vous présente toutes mes excuses car je n'ai pas été polie apparemmentJe découvre ce site et/ ou forum pour la première fois .

Je ne sais pas vraiment à qui mon post est ouvertest-ce des personnes tout public (comme moi, des mères, des pères qui cherchent des solutions) ou seulement à des professionnels sensés aidés les familles comme vous par exemple ??

J'ai du mal à cerner votre remarque.

Comme vous semblez bien au courant du site pourriez-vous s'il vous plait me dire si le fait d'être sur ce site est payant pour moi (j'ai pas l'habitude de lire les chartes incompréhensibles et j'ai une tendance à cliquer ok).

D'avance, je vous remercie !

Cordialement

Fleurette

Par **wolfram2**, le **12/02/2018** à **23:21**

Bonsoir Fleurette

Mon post est plutôt à l'intention du "Modérateur" qui t'a mis la remarque sur Bonjour et Merci. J'ai la faiblesse de penser qu'il est plus sympa d'essayer d'aider la personne qui vient nous consulter. Ce sont soit des Administrateurs du site, ou des modérateurs ou des bénévoles comme moi qui essaient d'apporter leur expérience sur les domaines où ils l'ont acquise. Par ex. je sévis plutôt sur les Pb de copropriété ou de servitudes de passage.

Disons que j'étais de passage et j'ai pensé qu'il y avait d'autres modes d'accueil que de reprocher de ne pas respecter la netiquette (l'étiquette du net (du réseau de com)).

Sur ce site, on peut intervenir sans avoir à payer de redevance. Je crois que nous usagers sommes d'accord que aucun règlement n'a jamais été entièrement lu. On fait confiance aveuglément. Malheureusement, je n'ai pas de compétence pour répondre à vos questions. Je ne peux que compatir à votre situation.

A la relecture de votre post, je ne peux que vous féliciter de l'attention que vous portez à vos trois enfants et sur les résultats que vous obtenez avec eux.

J'en suis très heureux pour vous. Car, j'ai personnellement connaissance d'un foyer où le mari, du fait du chômage est tombé dans l'alcool et où les trois enfants sont en phobie scolaire et ne font qu'apporter une charge supplémentaire à leur maman.

Concernant vos perspectives de divorce, je suppose que votre situation doit vous permettre de bénéficier de l'assistance judiciaire. Cela vous permet de bénéficier gratuitement de l'assistance d'un avocat.

Sur Internet Vous tapez service public et le sujet de votre question. Les réponses vous renseignent sur la procédure et sur vos droits.

Bon courage.

wolfram

Par **jos38**, le **13/02/2018** à **08:39**

bonjour. il est toujours difficile de faire le grand saut comme vous dites. sachez que vous aurez droit à une pension alimentaire pour vos 3 enfants. ils sont assez grands pour être autonomes, ce qui vous permettra de chercher du travail. si vous n'avez pas de qualification, il existe des formations , notamment dans les services à la personne

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2018** à **01:45**

Bonjour

L'AEMO ne semble pas approprié dans votre cas.

Avez vous essayé une thérapie de couple? avez vous parlé de divorce avec votre conjoint?
Au final que veut t il ? Comment explique t il cette situation?

Dans l'attente

Par **jodelariege**, le **14/02/2018** à **09:08**

bonjour

une AEMO est ordonnée par un juge des enfants et pour le bien des enfants qui ,au vu des rapports sociaux ,auraient des difficultés au sein de la famille
la situation de conflit entre les parents ne suffit pas à déclencher une AEMO ,il y a toujours une notion de danger et d'aide...

L'AEMO ne vient pas faire de la peinture aux enfants.....

si je comprends bien l'assistante sociale a proposé soit que fleurette demande le divorce soit que les enfants bénéficient d'une AEMO.....